

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 58 (1988-1989)  
  
**Artikel:** L'expérience de l'école cantonale 1848-1857  
**Autor:** Charrière, Gonzague  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817921>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'EXPÉRIENCE DE L'ÉCOLE CANTONALE 1848-1857\*

GONZAGUE CHARRIÈRE

L'histoire fribourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle montre le rôle central joué par l'école dans les luttes politiques. Le contrôle de l'instruction constitue l'enjeu principal de la bataille des partis, car, comme le souligne l'historien Gaston Castella:

«c'est toujours et partout l'enfance qu'il faut conquérir pour faire triompher une foi, une langue, un idéal»<sup>1</sup>.

Les multiples conflits, liés à la question scolaire, qui émaillèrent la vie du canton sous les régimes successifs jusqu'en 1857, confirment la véracité de cette assertion. Parmi les nombreux exemples que l'on peut citer, je retiendrai l'histoire de l'Ecole cantonale.

Au lendemain de la défaite du Sonderbund, les catholiques fribourgeois se voient imposer par la force des armes un régime radical contre lequel ils s'étaient battus. Dès lors ce gouvernement, représentant une minorité, manifeste une volonté profonde de changer les institutions. Affirmant la primauté de l'Etat sur l'individu, les radicaux fribourgeois profitent de la désorganisation de l'opposition intérieure pour jeter les bases d'un régime qui se veut original et se montre autoritaire et foncièrement hostile aux réalisations antérieures. L'instruction publique n'échappe pas aux excès de l'intransigeance. L'Ecole cantonale, elle aussi imposée au peuple fribourgeois, aura à affronter la réticence de celui-ci, resté attaché à l'ancien collège.

---

\* Cet article est le résumé d'un mémoire de licence intitulé: *L'Ecole cantonale de Fribourg (1848-1857)*. Faculté des Lettres, Fribourg, 1985, 232 p.

<sup>1</sup> CASTELLA, G.: *Histoire du canton de Fribourg*, p. 155.

## I. LES RADICAUX FRIBOURGEOIS ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE MOYENNE ET SUPÉRIEURE

### A. DÉFINITION DE L'IDÉAL

#### 1. La volonté de rupture

Accédant au pouvoir, les leaders radicaux ne voient que le marasme dans lequel était plongée l'instruction publique. Guidés plus par la nécessité politique que par les impératifs pédagogiques, ils s'efforcent de faire table rase des expériences passées. Ainsi l'œuvre des jésuites est discréditée et rejetée, c'est pourquoi l'Ecole cantonale naît avant tout de la haine qui abat le Collège et non d'un besoin de réforme. Rien ne doit subsister des institutions de la veille. La nécessité prenant force de loi, le nouvel établissement s'érige sans tenir compte des aspirations populaires. Ainsi, c'est dans le laïcisme et le nationalisme que le pouvoir voit l'efficacité de la nouvelle éducation. La thérapeutique politique l'emporte sur le remède pédagogique.

Les jésuites, cible privilégiée, voient se désagréger leur collège. Les radicaux dénoncent leur action totalitaire sous l'effet de laquelle, comme le précise Daguet :

«le canton de Fribourg a vu saper une à une les libertés conquises en 1830, et se développer ces tendances obscurantistes, qui, après avoir courbé le pays sous le joug du despotisme religieux et politique, ont fini par le plonger dans la désolation et le deuil»<sup>2</sup>.

#### 2. Les idées directrices

Par réaction les nouveaux détenteurs de l'instruction s'orientent vers un enseignement de type «real». Ils ambitionnent d'ouvrir l'Ecole cantonale au plus grand nombre possible de Fribourgeois, jusqu'alors préterités par le cosmopolitisme des jésuites. Dans un esprit patriotique et «cantonaliste», le nouvel établissement a pour ambition :

«la diffusion au sein du peuple d'une instruction solide... religieuse, libérale et nationaliste, l'avancement de l'agriculture et de l'industrie, l'impulsion vers le travail et la vie intellectuelle, et par conséquent le progrès moral et matériel du citoyen et le bien-être du peuple»<sup>3</sup>.

Pour réaliser leur programme, les radicaux se doivent de prendre des mesures contre le clergé rendu coupable d'obscurantisme et d'avoir donné à l'école fribourgeoise une orientation trop ultramontaine. L'instruction est mise au service de l'Etat et non plus de l'Eglise, afin de permettre la formation de cette élite nécessaire au développement du canton. Or, ceci n'est possible que dans une école laïque. Il devient

---

<sup>2</sup>DAGUET, A.: *Quelques idées pour la réorganisation de l'instruction publique dans le canton de Fribourg*, p. 4.

<sup>3</sup>*Le Confédéré*, du 25.08.1849.

impérieux pour les autorités radicales de fixer dans les consciences cette nécessité d'acquérir des connaissances utiles à la collectivité, de former la jeunesse à l'amour de la patrie et au dynamisme, afin que les sciences et la littérature aient toujours quelques défenseurs émérites dans le canton. L'Ecole cantonale, dans sa volonté de former non pas des moines mais des hommes, des citoyens et des chrétiens, participe à cet essai de remodelage du visage politique et scolaire du canton.

## *B. LES MOYENS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE*

### **1. Le cadre légal**

Pour jeter les bases du nouvel établissement, le gouvernement désigne une commission de réorganisation à la tête de laquelle il nomme le Père Girard. Ce choix, un peu démagogique, ne s'avère guère heureux, car le révérend cordelier entrera en conflit avec les autres membres de ladite commission, en particulier avec Daguet. En effet, il propose un programme dont le défaut majeur est de se référer en partie à l'œuvre des jésuites. Il y recourt, car pour lui il faut tenir compte des fruits de l'expérience et du fait que le Collège emportait l'adhésion de la population. Dès lors, le Père Girard rejette la centralisation et l'idée d'un progymnase. Il préconise un enseignement par classe au détriment de celui par objet, inférieur sur le plan de l'éducation, à cause du manque d'encadrement dont souffriraient les élèves dans un tel système. Il propose en outre un gymnase résolument orienté vers les études latines. Il revendique plus de modération dans le processus de laïcisation et le respect de l'autonomie de l'autorité ecclésiastique dans l'enseignement de la religion. Ainsi la rupture est inévitable. Le cordelier, ne désirant pas s'improviser révolutionnaire, laisse le champ libre à Daguet. Dès lors la loi sur l'instruction publique met en place les principes sur lesquels le nouvel établissement s'appuiera.

Issue des délibérations du Grand Conseil et fortement inspirée des propositions de Daguet, la loi sur l'instruction publique du 23 septembre 1848 établit comme précepte de base le rôle primordial de l'éducation publique pour l'avenir du canton, d'où la nécessité de diffuser l'instruction. Malheureusement, trop laïciste et centralisatrice, la loi ne s'accorde que peu à la volonté populaire et semble plus satisfaire les exigences personnelles de J. Schaller, directeur de l'Instruction publique, que celles d'un consensus général. La fragilité de l'édifice apparaît en un premier temps dans les difficultés rencontrées dans la mise en place des cours provisoires, établis pour opérer une transition entre le nouveau et l'ancien collège. Subissant les attaques furibondes de l'opposition conservatrice, leur taux de fréquentation est faible, ce qui laisse augurer du sort réservé à l'Ecole cantonale elle-même.

## 2. Une organisation interne centralisée

L'établissement d'une seule école est le fruit d'une nécessité financière, de l'obligation d'unifier les doctrines, de la volonté de contrôle exprimée par Schaller, de la facilité à défendre un bastion plutôt que plusieurs écoles. A. Daguét lui-même est conscient que les impératifs pédagogiques n'ont pas été suffisamment pris en considération et il précise :

«Produit des circonstances et de la nécessité, plutôt que de l'art pédagogique, l'établissement central offre des inconvénients qui tiennent à sa nature complexe et à son organisation un peu trop unitaire»<sup>4</sup>.

Installée dans les bâtiments du Collège, l'Ecole cantonale se divise en trois parties correspondant chacune à un niveau d'instruction. Dans un premier temps les élèves accèdent au progymnase où ils peuvent être admis dès l'âge de 12 ans. Cette étape constitue la partie générale chargée de préparer au gymnase. Il se divise en trois salles, deux françaises dans lesquelles se déroulent les cours de première et de deuxième années et une allemande, à savoir un cours préparatoire qui vise à donner aux élèves des districts alémaniques du canton une formation en français leur ouvrant les portes du progymnase. Ayant terminé leurs deux années à ce niveau d'instruction, les jeunes gens se rendent à l'étage supérieur, le gymnase qui leur offre trois orientations, soit une section classique, dite littéraire, orientée vers la culture grecque et latine, rappelant l'ancien collège, soit une section industrielle, dite pratique, qui vise un but plus pragmatique, soit enfin la section pédagogique qui est intégrée au cours du gymnase.

En guise de couronnement en quelque sorte de l'Ecole cantonale, se situent les cours supérieurs ou académiques. Créés pour constituer une élite et la maintenir dans le canton, ces cours peuvent être considérés comme les premières bases de la future université. Ils sont divisés en un cours de droit, gratifié de l'enseignement de M. Bussard, homme fort dévoué à la cause radicale. Ce cours s'inscrit dans la continuité de l'Ecole de droit et se divise en deux chaires qui conduisent à l'obtention d'une licence en droit. La fréquentation des cours de droit passe par l'obtention d'une licence en philosophie, décernée après une année aux étudiants capables. Ce cours constitue la deuxième partie des cours supérieurs et il a de la peine à être organisé à cause de la difficulté à trouver un professeur capable d'assurer un enseignement de qualité. Les cours académiques s'intégrant dans une institution préexistante et bénéficiant d'une grande autonomie pourront subsister. La théologie quant à elle, dernier pilier de l'enseignement supérieur, connaît un sort plus défavorable. Devant résulter d'un concordat signé entre le pouvoir civil et religieux, ce cours ne

---

<sup>4</sup>DAGUET, A. : *Rapport sur l'Ecole cantonale*, 1855, p. 3.

verra jamais le jour, victime des luttes entre le gouvernement et l'évêque. En effet, l'Etat, peu disposé à composer avec l'autorité ecclésiastique, rend obligatoire un diplôme de licence du cours académique pour les candidats à la prêtrise. L'évêque refuse cette emprise de l'Etat et s'insurge contre le fait que les serviteurs de Dieu soient obligés de fréquenter une école qui prône l'anticléricalisme. Ainsi :

« Dans l'Etat le plus catholique de l'Europe, un gouvernement, se disant catholique, enlève... au pouvoir spirituel... le droit de recruter selon les prescriptions et l'esprit de l'Eglise les futurs dépositaires de sa doctrine »<sup>5</sup>.

Comme on peut le constater, la complexité de l'établissement engendre de nombreux problèmes d'organisation que l'on tente de résoudre en nommant deux commissions de contrôle. La première, la commission spéciale de l'Ecole cantonale, constitue un organe interne qui s'occupe de discipline et de supervision générale. Il s'agit avant tout d'un organe consultatif. La deuxième, la commission permanente des études, présidée par Schaller, détient la haute surveillance sur toute l'instruction publique, mais l'action autoritaire du Conseil d'Etat limite son influence.

Malgré les multiples écueils qui se dressent sur sa route, l'Ecole cantonale ouvre ses portes le 30 novembre 1848. Chaque année scolaire s'étend sur deux semestres agrémentés de dix semaines de vacances. Les trente heures hebdomadaires de cours se répartissent sur cinq jours et demi. En fin d'année des examens, d'ailleurs sujets à caution, décident des promotions qui sont proclamées lors de la remise des prix englobée dans la fête de la jeunesse où les hymnes à la patrie, apologie du régime, exercices militaires et banquet se succèdent.

## II. PROGRAMMES ET ÉTUDES

### A. L'ÉCOLE NORMALE

#### 1. L'organisation

L'école normale, ouverte le 12 février 1849, jouit d'un statut particulier. Les élèves sont internes, mais suivent les cours de la section industrielle. Après les deux années passées dans la section pédagogique, les futurs régents obtiennent un brevet de capacité renouvelable. Le gouvernement, en fixant l'obligation d'exercer une dizaine d'années, s'assure la rentabilité des investissements consentis en faveur de la formation des instituteurs, les bourses servant à payer l'internat grevant la caisse cantonale. Afin de préparer les élèves aux responsabilités qu'ils auront à assumer

---

<sup>5</sup>ESSEIVA, P.: *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund*, p. 115.

dans leur vie professionnelle, l'école normale leur attribue des tâches diverses servant à rendre possible la vie en commun. Soumis à un horaire strict, la journée commence à cinq heures, les apprentis régents apprennent toute la rigueur nécessaire à leur future profession, ceci d'autant plus qu'ils ne peuvent se coucher avant vingt-deux heures. Grâce aux visites rendues aux «classes modèles», dans lesquelles ils donnent des leçons, ils se familiarisent quelque peu avec la pratique. Ils échappent ainsi pour quelques heures à l'internat qui ne fait pas l'unanimité au sein des radicaux. Certains le justifient en précisant qu'il a été créé pour :

«conserver aux élèves instituteurs le goût de la simplicité, la moralité et le recueillement nécessaires à l'exercice de leur future vocation..., d'unir plus étroitement ces élèves, liés désormais par la même destination, d'offrir à ces élèves des places gratuites ou fortement subsidiées»<sup>6</sup>.

Les opposants à l'internat quant à eux s'inquiètent de cette discipline de contrainte, de ce rempart aux «écueils» du monde qui ne préparent pas les jeunes gens à user sagement de leur liberté. Afin de favoriser une certaine ouverture d'esprit chez les normaliens, un rapprochement entre l'Ecole cantonale et l'Ecole d'agriculture est envisagé. Les futurs régents pourraient ainsi se familiariser avec le monde rural auquel la plupart d'entre eux seront confrontés dans l'exercice de leur profession. Une nouvelle fois les impératifs financiers empêcheront la réalisation du projet. De plus, J. Schaller refuse de modifier un système qui lui donne entière satisfaction bien que perfectible.

## 2. Le problème des vocations

Le problème le plus important auquel est confronté le régime radical dans le cadre de l'école normale est le manque d'enthousiasme des jeunes Fribourgeois à fréquenter l'établissement. La section pédagogique ne parvient pas à former un nombre suffisant d'instituteurs. Malgré une augmentation des traitements, les vocations sont rares, huit à dix par année. On en vient à vouloir écourter le temps des études pour attirer plus de candidats, au risque d'abaisser la qualité des régents. Cette pénurie ouvre la porte à la médiocrité, ceci d'autant plus que les individus capables désertent les bancs de l'école normale.

La profession d'enseignant jouit de bien peu de considération auprès du public, peu disposé envers ces instituteurs en qui il voit les défenseurs de la nouvelle constitution. Malgré ses efforts, le gouvernement ne parviendra pas à modifier la situation. En sacrifiant les intérêts de l'instruction sur l'autel des prérogatives financières, le nouveau régime ne se donne pas les moyens de sa politique et ne peut conquérir l'enfance, premier pilier de l'édifice scolaire et politique cantonal.

---

<sup>6</sup>AEF: Correspondances et rapports de la DIP, 29-31.08.1852, p. 352.

## **B. LES CHOIX PÉDAGOGIQUES**

### **1. Le latin**

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, nombre d'établissements annexes sont prévus, surtout dans le domaine des cours scientifiques et industriels. Malheureusement, la grande majorité d'entre eux ne seront pas réalisés. En revanche une bibliothèque est mise à la disposition des élèves afin de favoriser leur goût aux études. Comptant environ 1900 volumes dont des récits de voyages, des livres d'histoire et de littérature, elle est malheureusement peu fréquentée. Les errances des nouveaux détenteurs de l'instruction publique moyenne et supérieure ne facilitent pas un meilleur intérêt des élèves pour l'école.

Les radicaux, en effet, ne parviennent pas à fixer les objectifs précis à atteindre par l'Ecole cantonale. Les défenseurs des «belles lettres» et les partisans de l'enseignement technique s'opposent sur le choix des priorités. Les radicaux en instituant une section littéraire au gymnase manifestent toutefois leur intérêt pour ce type d'enseignement, tout en préconisant la nécessité de développer l'esprit utilitaire de l'époque qui tend à pousser la jeunesse vers les carrières industrielles. Dans ce contexte, la section pratique se déroule sur deux ans, alors que la section littéraire nécessite trois années d'étude. Ainsi on décourage la fréquentation des «élégantes bagatelles». Le latin constitue un bon exemple de ce manque d'unité quant à l'option à privilégier.

Pour ses partisans, l'enseignement d'une telle branche au progymnase s'avère indispensable, si on veut maintenir un niveau intellectuel suffisant en vue d'études littéraires. Les adversaires quant à eux revendiquent la notion de tronc commun et rejettent la spécialisation. Finalement, c'est à nouveau l'argument politique qui prévaut, car pour échapper aux reproches d'exclusion et pour lutter contre les écoles latines, cette langue morte est intégrée au programme du progymnase. Malgré tout pour les radicaux, le latin demeure la langue de l'Eglise et ils en fixent les limites d'extension afin de sauvegarder l'intégrité de la section pratique à laquelle ils vouent un soin particulier, vu qu'elle doit servir à former les élèves en chimie, physique, mathématiques pour aider au développement économique du canton. On comprend dès lors pourquoi ils songent à fonder un atelier industriel qui familiariserait les étudiants avec le monde de la pratique. Dans ce contexte, les autorités scolaires cherchent à renforcer l'esprit «real» en donnant un lustre particulier aux langues nationales.

### **2. Les langues nationales**

La connaissance de la langue maternelle devant constituer la base de l'instruction, le français est quelque peu privilégié. En vue d'améliorer le niveau des élèves,

on ajoute à la grammaire du vocabulaire, des dictées, de la composition, de la lecture et de la récitation. Au progymnase on s'intéresse surtout à la littérature avec les fables de La Fontaine et les écrits de Bossuet, Montesquieu ou autre Racine, ce qui éveille l'esprit critique des élèves.

Toutefois, constatant la mauvaise maîtrise du français, il me paraît ambitieux de fixer un tel objectif. Les problèmes rencontrés dans l'enseignement de l'allemand prouvent que les radicaux luttent trop au niveau des principes et perdent le contact avec la réalité cantonale. Dès le progymnase, la langue de Goethe est au programme et seules les connaissances sont exigées. L'allemand toutefois n'a pas bonne presse à l'Ecole cantonale où le français constitue la seule langue d'enseignement. Certes des cours préparatoires et une section allemande à l'école normale sont organisés, mais ils ne résolvent pas le problème du bilinguisme.

Comme si ces difficultés n'étaient pas suffisantes, les radicaux établissent des cours d'italien qui périssent assez rapidement. L'emploi de la troisième langue nationale étant limité, les élèves ne s'y intéressent guère. L'italien est ainsi remplacé par l'anglais qui véhicule les progrès techniques du siècle et pourrait servir à l'essor du canton, pour autant qu'il existe parmi les Fribourgeois nombre de personnes éclairées qui maîtrisent la langue de Shakespeare.

### **3. La religion**

Si l'enseignement des langues vivantes tend à renforcer le ferment national, celui de la religion entraîne une hostilité profonde entre l'Eglise et l'Etat. L'emprise de ce dernier dans le domaine spirituel à l'Ecole cantonale est très forte. En effet, l'aumônier est nommé par lui. Le gouvernement définit sa mission et décide des livres. Très autoritaire, il abolit tout résidu des principes jésuitiques. De ce fait il interdit la prière avant la classe. Il ne se veut pourtant pas irréligieux, mais il désire inculquer aux élèves les vertus du christianisme et la morale dans l'ensemble de l'enseignement. Le cours de religion ne consiste dès lors qu'en l'acquisition de principes généraux, de connaissances des sacrements, complétée par l'histoire sainte et les Ecritures; un tel procédé favorise l'ignorance et l'immoralité chez les élèves. L'appauvrissement spirituel des pensionnaires de l'Ecole cantonale est manifeste. Il faut toutefois concéder à ces jeunes gens que la parcimonie avec laquelle est donné le cours de religion et le statut particulier du chanoine Perroulaz ne permettent guère d'espérer de bons résultats.

### **4. Le patriotisme**

Il apparaît que le processus de laïcisation affaiblit le pouvoir de l'Eglise sur l'instruction, favorisant le développement d'un esprit national et patriotique. Dans cet ordre d'idée, l'instruction civique s'avère très utile pour susciter chez les étudiants

l'intérêt pour les affaires publiques, en étudiant les constitutions cantonale et fédérale. Il en est de même de l'enseignement de l'histoire qui bénéficie en Dagnet d'un professeur à l'honnêteté intellectuelle irréprochable. Le directeur de l'Ecole cantonale cherche par l'intermédiaire de l'histoire nationale, intégrée à l'histoire générale, à réveiller l'amour de la patrie pour former l'homme et le citoyen au service de l'Etat et non de l'Eglise. Cette volonté de transformer en quelque sorte les élèves en soldats du régime apparaît clairement dans les exercices de gymnastique qui visent à développer les capacités physiques, mais aussi morales, civiques et militaires. Ces citoyens robustes, vigoureux, défenseurs du pays, n'existeront que dans l'imagination des radicaux convaincus, car dans la réalité les jeunes gens montrent peu d'intérêt pour la gymnastique. Ce manque d'empressement n'empêche pas l'instauration d'un corps de cadets qui s'adonne aux exercices militaires dont le but est de renforcer l'esprit d'ordre et de discipline. On manie les armes sous le commandement du major Dony et aux sons de la fanfare lors des défilés. Une telle pratique alimente l'opposition conservatrice. Composé de deux compagnies d'infanterie et d'une artillerie, le corps militaire de l'Ecole cantonale est très hiérarchisé. Chaque membre est muni d'un uniforme, d'un fusil et d'un coutelas. Les tirs réels sont même pratiqués. Le corps bénéficie en outre de deux petits canons. L'expression du patriotisme prend toute son ampleur quand fièrement tout ce petit monde défile lors des promenades annuelles qui conduit les jeunes soldats dans les chefs-lieux du canton, en vue d'y faire de la propagande pour gonfler les rangs du nouvel établissement qui, comme nous le montrera l'étude des élèves, a bien besoin de remplir les bancs d'école trop délaissés par le peuple fribourgeois.

### III. LES ÉLÈVES

#### A. QUELLE CLIENTÈLE?

##### 1. L'origine géographique

Il convient d'établir en premier lieu la provenance géographique des élèves. Pour ce faire, j'ai utilisé un corpus de 349 individus. J'ai dû me contenter de ce nombre restreint, n'ayant pas pu obtenir les renseignements nécessaires pour tous les pensionnaires de l'Ecole cantonale.

Par l'observation de l'échantillon déterminé, on constate une répartition plus ou moins précise entre les régions représentées dans le nouvel établissement et celles qui ne le sont pas. Les axes Romont-Domdidier et Tavel-Lentigny, ainsi que la Basse-Gruyère fournissent le plus grand contingent d'étudiants. Par district, la Broye se montre le plus généreux. Je ne tiens pas compte ici de la ville de Fribourg qui est de loin, position stratégique oblige, la meilleure cliente avec 119 élèves. L'éloignement

géographique, la Veveyse est très peu représentée, semble jouer un certain rôle dans l'abstentionnisme, comme d'ailleurs les facteurs d'ordre politique et linguistique qui viennent s'ajouter aux problèmes liés à l'origine socio-professionnelle.

## **2. L'origine socio-professionnelle**

Dans ce domaine, on constate que la classe agricole est très présente au sein de l'Ecole cantonale avec une centaine d'élèves sur les 349 pris comme référence. La vocation essentiellement agricole du canton ne suffit pas à expliquer cet afflux. Il est probable que l'institution des bourses ait fortement encouragé une telle adhésion de la part de la population rurale. La classe populaire quant à elle n'apparaît que peu dans les listes d'élèves. Le faible niveau d'instruction préalable parmi les domestiques, les journaliers, voire les manouvriers, ainsi que la pauvreté peuvent expliquer cet abstentionnisme. La petite bourgeoisie, pour sa part, constitue un créneau plus intéressant pour les radicaux. En effet, l'Ecole cantonale permet de satisfaire les préoccupations de ces fils d'artisans, de commerçants, d'instituteurs qui se retrouvent au nombre de 137, soit la catégorie la mieux représentée. La possibilité d'acquérir des connaissances de type industriel et technique ne doit pas être étrangère à cette situation. Les élèves appartenant à la bourgeoisie boudent le nouvel établissement, puisqu'une quarantaine d'entre eux suivent les différents cours proposés. La cinquantaine d'élèves restant appartiennent aux professions inclassables ou inconnues.

Une étude de tous les élèves de l'Ecole cantonale eût été particulièrement intéressante, mais les sources insuffisantes ne l'ont pas permis. Ainsi, à partir du corpus analysé, on peut avancer un essai d'explication quant au type de clientèle de l'établissement scolaire moyen et supérieur. Il apparaît que l'anticléricalisme du régime a incité les familles patriciennes à envoyer leurs enfants dans d'autres institutions. Cette défection toutefois offre la possibilité aux classes sociales plus favorablement disposées envers les idées nouvelles d'accéder à une certaine instruction.

## ***B. LES EFFECTIFS ET LE CURSUS SCOLAIRE***

### **1. Les admissions annuelles**

Dès l'âge de douze ans, les élèves peuvent être admis à l'Ecole cantonale, sans distinction d'origine. Dès lors on constate une moyenne de 66 admissions annuelles pour les neuf années d'existence de l'école chère à A. Daguét. Ce chiffre est peu élevé pour une population totale d'environ 100 000 habitants. Il est le reflet de l'opposition au régime, comme le souligne la dernière rentrée des classes en 1856 qui n'a vu que 41 élèves se présenter aux portes de l'établissement pour y être admis.

Il est clair que cette élite tant souhaitée par les radicaux ne peut être formée. Elle demeure au stade de l'utopie, d'autant plus que la moitié des élèves ne dépasse le

progymnase, soit le niveau de l'école obligatoire. Le gymnase est ainsi peu fréquenté, en particulier le cours littéraire. Seule finalement l'existence de la section pédagogique justifie le maintien du gymnase. Difficile à défendre sur le plan des idées, l'Ecole cantonale l'est encore plus dans la réalité, car une école sans élèves ne se justifie pas.

## 2. Les bourses

Le régime radical, afin de résoudre les problèmes de recrutement, instaure le système des bourses, déjà appliqué au temps de l'Ecole moyenne. Par ces dotations, il achète en quelque sorte les élèves, ce qui entraîne de lourdes dépenses pour la caisse cantonale.

Les bourses sont réservées, pour raison d'économie, aux Fribourgeois ne disposant pas de ressources suffisantes et se distinguant par leur mérite. La loi prévoit un montant maximal de 150 francs, que les dix mois de pension absorbent totalement. Le nombre de bénéficiaires est de plus limité par la somme globale disponible, à savoir 8000 francs. L'établissement scolaire étant jugé non seulement sur ses résultats pédagogiques, mais aussi sur son taux de fréquentation, le recours aux bourses tend à favoriser sa justification sur le plan politique par le fait que les portes menant à l'Ecole cantonale s'en trouvent plus largement ouvertes. En revanche, sur le plan des finances, cette institution ne satisfait pas le Grand Conseil où partisans et adversaires des subventions s'affrontent. Les bénéfices futurs du canton s'opposent aux allégations de gaspillage. Schaller défend le projet dont il détient la paternité et proclame que :

«les principes d'égalité professés par le régime lui imposent le devoir d'ouvrir à toutes les classes de la société l'accès des institutions de l'Instruction publique»<sup>7</sup>.

De ce fait un nombre assez important d'élèves fribourgeois obtient une part de la manne cantonale. Toutefois seule une minorité reçoit la somme annuelle maximale. Les bénéficiaires sont avant tout les ruraux qui peuvent ainsi payer leur pension. Ils constituent les 80 % des boursiers.

Les étudiants qui poursuivent des études supérieures à l'étranger, dans le but d'en faire profiter le canton, se voient attribuer des subsides qui, bien que distribués avec parcimonie, leur permettent d'étendre leur domaine de connaissance, mais d'un autre côté ils sont liés au gouvernement auquel ils sont redevables.

Si les bourses participent à l'augmentation de l'effectif, elles contribuent aussi à constituer une population quelque peu hétérogène, d'où de sérieux problèmes de vie communautaire.

---

<sup>7</sup> *Bulletin du Grand Conseil*, Schaller, janvier 1851, p. 346.

Au sein de l'Ecole cantonale, l'indiscipline est quasiment élevée au niveau d'une institution. Les causes en sont diverses. L'enseignement par objet qui entraîne un manque d'encadrement de la part des professeurs, le peu d'intérêt des maîtres de pensions, l'inexistence d'une législation ou d'un règlement suffisamment sévères, les troubles politiques, la centralisation, l'organisation générale de l'école sont des facteurs de désordre. Cette indiscipline apparaît dans les relations entre élèves, dans le comportement vis-à-vis du matériel scolaire et des enseignants. Elle s'avère particulièrement marquée au progymnase. Le vice principal consiste en l'usage du tabac et en la fréquentation des auberges. L'Ecole cantonale s'en trouve dévalorisée pour autant que cela soit encore possible. Dès lors le recours à de nombreuses mesures coercitives s'impose. La multiplication des sanctions met en évidence l'échec du système incapable de résoudre l'épineux problème de la discipline. Dans un tel contexte, le travail des professeurs devient très difficile.

### 3. Le cursus scolaire

L'étude du cursus scolaire s'avère intéressante dans le sens où elle nous renseigne sur le degré de réussite de l'école dans sa tentative d'élargir le champ des études. On remarque ainsi que, sur les 349 élèves de notre échantillon, 143 se contentent du progymnase. Seuls 6 suivent un cursus complet. Un tel manque de motivation repose la question des choix pédagogiques, comme le prouve le fait que deux élèves sur dix sont des répétants. Les causes de l'échec sont diverses. On peut citer la dissipation et la paresse, favorisées par le système par objet et le faible niveau préalable de l'instruction. Il est à noter que l'origine géographique, en fait, ne semble pas, au progymnase, influencer de manière prépondérante le cursus scolaire. En effet, le 62% des jeunes citadins se satisfait du premier stade de l'instruction moyenne et supérieure, contre 40% des élèves ruraux. Au gymnase, on retrouve une même répartition, puisqu'il est composé aux 2/3 de campagnards surtout attirés par la section pédagogique qui, en leur permettant d'accéder à la charge d'instituteur, leur offre une promotion sociale et la possibilité de gagner leur vie après deux ans d'étude. En ce qui concerne les cours supérieurs, vu le nombre fort restreint d'étudiants, toute analyse s'avère inutile.

Dans le domaine de l'origine socio-professionnelle, il apparaît que plus de la moitié des fils de bourgeois et de petits bourgeois se contentent du progymnase, l'apprentissage étant probablement plus attrayant et plus rentable que les études. De ce fait, le gymnase est fréquenté par une bonne partie de la classe agricole. A ce niveau, la petite bourgeoisie s'oriente plus volontiers vers la section industrielle, alors que les enfants d'agriculteurs choisissent de façon prioritaire l'école normale, aidés en cela par l'institution des bourses.

## IV. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

### 4. DES HOMMES AU SERVICE DE L'INSTRUCTION

#### 1. Alexandre Daguet

Formé au Collège Saint-Michel, Alexandre Daguet acquiert dans un cadre qu'il critiquera les bases de sa grande érudition, en particulier dans le domaine historique et pédagogique. Après avoir été simple professeur, il devient directeur de différents établissements scolaires. Radical modéré, montrant un intérêt tant pour les études classiques que techniques, il constitue le personnage tout désigné pour ce poste de directeur auquel le nomme le Grand Conseil le 4 décembre 1848.

Issu d'une famille patricienne dont la fortune s'est désagrégée, il est ambitieux. Travaillant à répandre l'amour du pays natal, on peut dire de lui :

« que c'est un patriote avant tout, enthousiaste libéral, mais aussi susceptible qu'avide de gloire pour son pays et pour lui-même »<sup>8</sup>.

Imprégné des idées nouvelles, il est victime de sa modération, car jugé trop au centre par les uns et trop révolutionnaire par les autres. Quoi qu'il en soit, l'Ecole cantonale lui doit beaucoup. Si elle s'est maintenue pendant toute la période radicale, elle le doit en grande partie à cet homme qui a quitté la direction de l'Ecole normale de Porrentruy pour se lancer dans une expérience aux résultats incertains. Daguet, attiré par le type d'établissement, dont il a conçu le plan, par l'appel de la patrie fribourgeoise, se met au service de la jeunesse cantonale, malgré ses craintes que l'éducation ne soit trop mêlée à la politique. Le défenseur de l'instruction s'attelle à une tâche difficile vu le contexte d'hostilité qui préside à la naissance de l'Ecole cantonale et aux relations conflictuelles qui caractériseront les rapports au sein du corps enseignant.

#### 2. Un corps enseignant hétérogène

Le climat de confiance et de chaleur qui doit présider aux relations entre professeurs a de la peine à s'installer. Les mutations sont nombreuses. Seuls huit professeurs sur 42 resteront fidèles à l'Ecole cantonale durant toute son existence. Unis dans la laïcité, les enseignants se différencient par leurs capacités et leurs idées politiques. De plus le système par objet ne favorise pas les contacts. Selon l'importance donnée à telle ou telle branche se crée une rivalité, ce dont souffre la qualité de l'enseignement. Le recours en priorité aux maîtres fribourgeois répond à un besoin

---

<sup>8</sup>SCHORDERET, A. : « Alexandre Daguet et son temps », in *AF*, 1921, p. 11.

déclaré de remplacer les ecclésiastiques dans le domaine scolaire. Le gouvernement radical vise à former des hommes, des citoyens et des chrétiens en vue de la régénération des institutions. Il convient de remplacer les corporations religieuses par des laïques fribourgeois, le nouveau régime considérant que dans le canton il existe un nombre suffisant d'enseignants compétents. Liées à ce principe, les autorités sont parfois amenées à accepter au sein du corps professoral des éléments de moindre qualité. Etant donné la brièveté de l'expérience de l'Ecole cantonale, il est difficile d'établir avec certitude si les professeurs dans leur ensemble furent à la hauteur de leur tâche. Certes, le mérite de plusieurs d'entre eux est reconnu, en particulier celui des Gruériens tels Majeux, Bornet ou autre Bussard. Leur attitude positive contraste avec l'incapacité de certains qui jettent le discrédit sur l'établissement, car de mauvais professeurs produisent d'exécrables élèves. Un manque de disponibilité, l'absence de méthode, un bagage scientifique insuffisant, tous ces éléments tendent à démontrer que le gouvernement radical, contrairement à ce qu'il prétend, n'a pas et de loin remplacé avec profit les jésuites.

D'un autre côté, les revendications d'ordre salarial contribuent à diminuer encore la motivation de quelques-uns. Une situation matérielle insatisfaisante constitue une source de tension par ailleurs compréhensible, car le salaire légal est modeste, d'où un problème de recrutement, les salaires dans les autres cantons étant plus élevés. Ces préoccupations pécuniaires influencent négativement les relations avec les autorités politiques.

## *B. LES CONFLITS HIÉRARCHIQUES*

### **1. Les tensions inter-professorales**

Vu la complexité de l'établissement, de bonnes relations entre professeurs, basées sur le respect de l'ordre hiérarchique et la conscience professionnelle, s'avèrent indispensables. Ceci est d'autant plus vrai à l'Ecole cantonale que celle-ci subit des attaques de l'extérieur. Mais à faire preuve de trop de rigorisme, on risque de toucher aux susceptibilités personnelles et de créer ainsi un état de conflit. Par son attitude intransigeante, J. Schaller, qui n'accepte pas que les professeurs discutent ses décisions, suscite une certaine opposition, comme le souligne la lettre qu'il envoie à A. Daguet :

« Je vous charge de veiller à ce que le corps enseignant demeure à l'avenir dans les limites de ses attributions »<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> AEF: Correspondances et rapports de la DIP, 20-24.02.1852, p. 89.

Daguet, pour sa part, voit son autorité de directeur mise en cause par le professeur Ayer qui brigait la direction de l'Ecole cantonale et qui se met à douter indirectement des capacités de son supérieur, lorsqu'il affirme qu'il n'est :

«guère possible de trouver un homme qui possède des connaissances aussi vastes et des aptitudes aussi diverses que celles qu'exige la direction d'un établissement à la fois littéraire et industriel»<sup>10</sup>.

Ayer, radical convaincu, défendant une école au service exclusif de l'Etat, entre en conflit avec un Daguet plus modéré. Il en vient même à rendre le directeur responsable de tous les maux de l'Ecole cantonale dus à l'incompétence pédagogique de sa direction. Cet antagonisme profond fait qu'Ayer s'oppose systématiquement aux décisions de Daguet. Il est évident qu'un tel climat conflictuel prêterait l'école qui voit fleurir en ses murs nombre d'adversités.

Les élèves, quant à eux, subissent aussi les discordes permanentes du corps enseignant. Ils ne bénéficient pas du meilleur encadrement possible, dès lors que parfois les professeurs portent leurs querelles sur la place publique. Dans ce contexte, J. Schaller constate que le journal des professeurs est utilisé :

«comme une arène ouverte aux passions individuelles comme un monument d'attaques et de défenses ingénieuses»<sup>11</sup>.

Il exhorte alors les enseignants à :

«mettre un terme à ces divisions qui en définitive sont propres à porter une atteinte grave à l'institution, à l'école et à se tendre une main fraternelle pour l'accomplissement de leurs devoirs»<sup>12</sup>.

J. Schaller s'inquiète énormément de cette situation fort peu propice à un bon enseignement :

«La désunion dans l'école, l'indiscipline statuée comme exemple par les chefs, la suspicion jetée sur le personnel et sur l'enseignement tendent à faire abandonner l'établissement, à démontrer l'impossibilité des bases de cette nouvelle institution - un personnel civil et l'enseignement par branche - à faire regretter le système jésuitique et à porter ainsi au canton et à toutes les conquêtes de 1847 et 1848 un coup mortel»<sup>13</sup>.

Ces rivalités rendent précaires et explosives les relations du corps professoral avec le directeur de l'Instruction publique.

<sup>10</sup> Article de C. AYER, in *L'Emulation*, 1855, p. 87.

<sup>11</sup> AEF : Correspondances et rapports de la DIP, 20-24.02.1852, p. 83.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> AEF : Fonds de l'Ecole cantonale, lettre de la DIP à Daguet, du 24.06.1850.

## 2. Les relations verticales

A. Daguet, en tant que directeur, se doit de constituer un élément tampon entre l'Ecole cantonale et J. Schaller, tâche ardue si l'on connaît le caractère autoritaire du directeur de l'Instruction publique. Daguet, jaloux de son autonomie, tient à ce que son supérieur respecte la voie hiérarchique pour régler les problèmes inhérents à son établissement afin que lui-même puisse affirmer sa position face à ses subordonnés. La dépréciation de sa tâche l'amène à douter de la viabilité de l'Ecole cantonale et il songe à démissionner en 1856. L'absence d'esprit de collaboration entre les différentes instances dirigeantes, l'impossibilité d'établir un *modus vivendi* durable laissent augurer du sort de l'établissement scolaire radical.

Les professeurs de leur côté refusent d'être soumis à l'Etat et ils ne font pas preuve de tout le civisme que réclame de leur part le régime. Le dirigisme de Schaller est mal accepté par le corps professoral qui rêve à cette «république des professeurs». Cette hostilité apparaît clairement dans le cadre de la garde civique à laquelle certains ne désirent pas participer. Schaller ne leur accorde pas de dispense et décide de sanctionner par le renvoi ceux qui s'y soustrairaient. C'est une question de choix de priorité. Les professeurs privilégient l'instruction et Schaller entend faire respecter ses prérogatives politiques. Les exigences de l'une ne correspondent pas toujours à celles de l'autre, ce qui entraîne d'énormes difficultés auxquelles l'Ecole cantonale ne peut faire face. C'est un des éléments responsables de son échec.

## V. LES ESPOIRS DÉÇUS

### A. LE POIDS DU MONDE

Dès son avènement, le régime radical nourrit les germes de sa déchéance. Mis en place par les baïonnettes fédérales, toutes ses réalisations sont forcément contestées. L'Ecole cantonale n'y échappe pas. Elle est victime du non-respect de la «*vox populi*» de la part des radicaux extrémistes. Dès lors la prédominance du politique sur le scolaire va à l'encontre d'un développement harmonieux de l'instruction. Les critiques envers le nouvel établissement et le système d'instruction ne tarissent pas en particulier à l'encontre de la laïcisation qui mécontente les masses rurales. Ainsi les Fribourgeois se détournent d'un établissement organisé sur des bases contraires à leurs principes en matière d'instruction. La dichotomie entre les institutions politiques et scolaires et l'évolution des mentalités crée une situation de conflit génératrice d'échec. Le manque d'ouverture d'esprit, la démission des parents d'élèves, les problèmes financiers et politiques incitent la population fribourgeoise à se détourner de l'Ecole cantonale.

Résultat de la nécessité politique plus que d'une profonde réflexion pédagogique, l'établissement détenteur de l'instruction moyenne et supérieure subit les mouvements du temps. La troisième insurrection Carrard qui prend l'Ecole cantonale pour cible, en est l'illustration. Au lieu de produire un effet positif sur les élèves en contribuant puissamment à leur éducation, de telles intrusions de la politique dans la vie scolaire ne contribuent qu'à une baisse de la qualité de l'enseignement et du niveau de connaissances et ainsi :

«tel un flotteur au gré des oscillations de l'eau, l'Ecole cantonale subit les heurts des luttes de parti»<sup>14</sup>.

Outre les problèmes d'ordre politique, l'Ecole cantonale doit affronter la désapprobation de l'Eglise. Celle-ci, spoliée de toute activité dans le domaine de l'enseignement moyen et supérieur, s'insurge et participe au maintien d'un esprit antigouvernemental dans les campagnes. La laïcisation de l'Ecole cantonale constitue l'un des principaux ferments de son échec. Se refusant à toute concession, le gouvernement radical s'expose aux revendications de l'évêque en exil, Mgr Marilley, qui exhorte le peuple fribourgeois à refuser un régime qui prive le clergé de toutes ses prérogatives en matière d'enseignement. Il s'élève avec véhémence contre l'Ecole cantonale bastion de l'anticléricalisme. Ce conflit est encore accentué par la suppression des écoles latines et la difficulté à former des prêtres dans le canton. L'Ecole cantonale, condamnée du haut de la chaire, est prise comme cible par l'opposition conservatrice en tant que foyer d'irrégion et d'idées perverses.

## B. IDÉOLOGIE ET RÉALITÉ

Inadaptée à la réalité fribourgeoise dans son concept de laïcisation, elle l'est aussi au niveau de son organisation. Victimes de leur volonté d'innover, les radicaux érigent un établissement déficient sur plusieurs points, comme l'absence d'un régime disciplinaire efficace. La centralisation, en forçant la cohabitation, est génératrice d'affrontements. Elle favorise en outre trop le contrôle exclusif de l'Etat en la personne de J. Schaller. L'instabilité règne en maître, ce qui tend à détruire la confiance en l'établissement centralisé. Contenant en elle les germes de sa destruction, l'Ecole cantonale marque une baisse générale du niveau des études. Appliqués dans un cadre déficient, la laïcisation et le système par objet ne peuvent être qu'une source supplémentaire de contestation menant à la débâcle.

Trop imprégnée d'antijésuitisme, cette école est victime de l'extrémisme de Schaller. Trop intransigeant, ce dernier heurte les consciences et creuse la tombe du

<sup>14</sup>LOUP, R.: *Un conteur gruyérien: Pierre Sciobéret 1830-1876*, p. 68.

nouveau collège, qui constitue l'expression concrète de l'échec d'une théorie de l'éducation. Pour ne pas avoir su fixer les priorités, le gouvernement radical jette le sol fribourgeois de débris scolaires. Pour avoir lutté sur le terrain stérile des principes au lieu de s'attacher à l'avenir de l'éducation, en relation avec la réalité cantonale, les radicaux voient s'étioler leurs réalisations scolaires qui ne sont pas l'expression des vœux et besoins du canton. Sapée dès sa création par les contingences matérielles, l'Ecole cantonale ne survit pas. Toujours confrontée aux problèmes d'économie et de restrictions budgétaires, elle voit s'enrayer le bel élan qui a présidé à sa création parmi les autorités fribourgeoises.

Si l'échec de l'établissement est imputable au désaveu de la population, à l'instabilité de sa structure, à ses dissensions internes, à l'état des finances, aux circonstances politiques et aux mauvais choix pédagogiques, il l'est tout autant à l'intransigeance. Estimant qu'il suffit de faire table rase des expériences antérieures pour bâtir le futur, les radicaux préparent leur chute, car il s'avère impossible de créer un système scolaire «ex nihilo». Refusant de reconnaître leurs erreurs, ils instituent l'intolérance comme principe irréductible et ne tiennent pas compte de la réalité cantonale. Harcelés par l'opposition, ils ne recourent pas suffisamment à la réflexion et construisent une école inadaptée. Condamnée dès sa création par les conservateurs pour les principes qui y sont appliqués, l'Ecole cantonale n'échappe pas à son destin. Les élections de 1856 au Grand Conseil, qui donnent la majorité aux adversaires du régime radical, annoncent la fin de l'édifice centralisé.

\*

\* \*

Les autorités élues en 1856 opèrent une refonte complète de l'instruction publique moyenne et supérieure. Conscientes des dangers «des ardeurs d'iconoclastes», elles s'abstiennent de recourir à l'intolérance. A. Daguet est remplacé en tant que directeur par l'abbé Wicki. Le système par objet, la centralisation, la laïcité, les exercices militaires sont abolis à cause de leur impuissance à promouvoir un enseignement littéraire valable et à répondre aux besoins de la vie civile et religieuse.

Au bout du compte, on peut estimer que paradoxalement l'intermède de l'Ecole cantonale fut malgré tout très utile. En effet, par les excès de leur système d'instruction, les radicaux mettent à jour les dangers de l'extrémisme. Leurs successeurs éviteront ainsi de les imiter et ne se montreront pas trop réactionnaires. Ils se garderont de reconstruire le collège antérieur au Sonderbund, mais ils distribueront de manière plus équitable les rôles entre le pouvoir temporel et spirituel.

L'Ecole cantonale, enjeu de l'affrontement entre les radicaux et les conservateurs aux idées antinomiques, accompagne le régime qui l'a enfantée dans sa chute. Elle symbolise l'échec d'un parti. Son existence trop éphémère et les sources parfois lacunaires ne permettent pas de la comprendre intimement, toutefois une fenêtre est ouverte sur une période peu connue de l'histoire scolaire du canton.